

Accueil > Actualités

« CE BULLETIN INIQUE, COMME JE L'APPELLE, EST UNE BÊTISE SANS NOM, TOTALEMENT ILLÉGITIME », MIKE JOCKTANE À PROPOS DU BULLETIN UNIQUE

Suite à la décision de la Cour constitutionnelle de rejeter la requête introduite par l'opposition et la société civile pour annulation du décret fixant le bulletin de vote unique, le candidat à la présidentielle du 26 août 2023, Mike Jocktane, interrogé par notre rédaction, affirme que "cette institution ne dit pas le droit."



PAR ARNAUD MBENG EDOU — 14/08/2023 dans Actualités, Flash Infos, Les coulisses du pouvoir



Pour Mike Jocktane, il ne fait aucun doute que « La machine à tricher du PDG est mise en marche comme jamais auparavant, et comme cela ne s'est fait nulle part dans le monde. »

« La Cour Constitutionnelle, à vrai dire, sans surprise aucune de ma part, a officiellement rejeté la requête émanant de l'opposition, visant à invalider le décret établissant le bulletin de vote unique. », a-t-il déclaré à notre rédaction.

Pour celui qui promet de bâtir un « Gabon nouveau », à partir de 3 piliers majeurs que sont la Transformation de la gouvernance, la transformation de l'économie et la transformation sociale, le bulletin unique « validé par Ali BONGO le vendredi

4 août 2023, ce bulletin inique, comme je l'appelle, est une bêtise sans nom, totalement illégitime, incohérent et incompréhensible pour les primo électeurs, premièrement, et deuxièmement il est en parfaite contradiction avec l'Article 94 du code électoral : Le choix de l'électeur est libre. Nul ne peut être influencé dans son vote par la contrainte (Loi N° 10/98 N°10/98 du 10 juillet 1998). Il impose ainsi aux électeurs de faire des choix absurdes alors que ce vote est décisif pour l'avenir du Gabon, des gabonaises et des gabonais. »

« Que la cour constitutionnelle laisse passer cette absurdité est tout simplement choquante. Il est indiscutable à présent, et ce devant la face du monde, que cette institution ne dit pas le droit. » et « Comme je l'ai souvent dit et continue de le faire, cette institution doit être dépolitisée car aujourd'hui elle fonctionne de facto comme une entité sous la direction du Parti Démocratique Gabonais (PDG), c'est une officine. Elle préserve uniquement les intérêts de la majorité, tout en faisant fi des droits des citoyens gabonais. », a déclaré Mike Jocktane.

« Je vous le dis, au soir du 26 août 2023, cette institution qu'est la Cour constitutionnelle, sera tenue pour responsable de ce qui arrivera. », a-t-il prévenu avant de conclure par « Quelle indignation ! »